

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

ZOOM SUR CULTURES CONTEMPORAINES

DES NOUVELLES DE LA SOFIA ET DU CNL



Des aides financières pour les auteurs et les bibliothèques.



Créé le: 17/12/2019

Au salon du livre jeunesse de Montreuil, on feuillette des livres, on rencontre des auteurs, on visite des expositions et on assiste aussi à des conférences professionnelles.

Ce lundi 2 décembre 2019, installées dans l'espace du comptoir des auteurs nous rencontrons tour à tour la Sofia puis le Centre national du Livre.

Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit



SOFIA : 20 ans, 10000 auteurs, 500 maisons d'éditions.

S'occupant exclusivement du domaine du livre la SOFIA a pour missions :

- **La gestion du droit de prêt en bibliothèque.** Le budget pour la rémunération des auteurs et les éditeurs pour leurs ouvrages prêtés en bibliothèques est financé de deux façons : les libraires reversent 6% du montant des achats de livres des bibliothèques, l'Etat verse 1,50 euros par personne inscrite en bibliothèque.
- **La perception et gestion de la redevance sur copie privée.** Chaque achat d'un support (clé USB, ordinateur, carte mémoire...) fait l'objet du versement d'une redevance par les fournisseurs ou importateurs. Cette taxe est calculée en fonction de la capacité de stockage du support.
- **Le référencement numérique de livres indisponibles** afin de permettre aux auteurs de percevoir une nouvelle rémunération et une meilleure visibilité de leur titres (le registre ReLIRE).
- **La SOFIA finance aussi des salons, des formations et des actions culturelles** 300 actions sont ainsi soutenues chaque année. Le critère principal est la rémunération des auteurs lors de ces manifestations.

En 2020 le site de la Sofia va être refondu pour une simplification des démarches et un dépôt en ligne des demandes de financement.

Centre national du livre



En 2020, le Centre national du livre met en place un nouveau dispositif de subvention **Axée sur l'enfance et la jeunesse, cette subvention favorisera fortement les partenariats locaux, le projet investissant le temps et les lieux périscolaires.** Elle s'applique pour de nouveaux projets et non des actions existantes. L'accent est mis sur des projets innovants structurants, transversaux. Portée par les bibliothèques des collectivités territoriales, elle s'adresse aux 3-18 ans.

Chiffres clés

Taux de subvention : 30 à 70% du budget

Dépenses minimum : 5000 €

Subvention entre 1500 et 30000 €

La subvention cofinance des collections, des actions culturelles de médiation, des formations pour les partenaires et du mobilier à aménager dans les structures de loisirs.

Pour cette première année le CNL dispose d'une enveloppe de 700 000 euros. Le dépôt des candidatures se fait en ligne après création d'un compte. Elle ne peut pas venir en sus d'un contrat territoire lecture (CTL) d'un contrat départemental de lecture itinérante (CDLI) ou de la dotation globale de décentralisation (DGD).

Hélène(s)

- [L'action culturelle en bibliothèque](#)
- [Sofia \(http://www.la-sofia.org/sofia/Adherents/index.jsp\)](http://www.la-sofia.org/sofia/Adherents/index.jsp)
- [Action culturelle Sofia \(http://www.la-sofiaactionculturelle.org/\)](http://www.la-sofiaactionculturelle.org/)
- [CNL \(https://centrenationaldulivre.fr/\)](https://centrenationaldulivre.fr/)
- [CNL : extrait du règlement \(https://centrenationaldulivre.fr/fichier/p_ressource/18836/ressource_fichier_fr_cnl_2020_reglement.enfance.et.jeunesse.pdf\)](https://centrenationaldulivre.fr/fichier/p_ressource/18836/ressource_fichier_fr_cnl_2020_reglement.enfance.et.jeunesse.pdf)